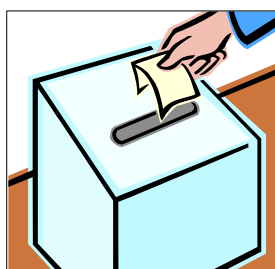




9 avril 2013

Élection des membres du Comité d'élection



Votre syndicat est déjà à l'aube de la période électorale de 2014. Conformément à nos statuts, article 21, nous procéderons à l'élection des trois membres du Comité d'élection dans le cadre de l'assemblée générale.

Pour devenir candidat, vous devez être **un membre en règle du syndicat, ne pas être un élu** de la structure syndicale et **déposer votre candidature** par écrit au Comité exécutif au secgen@ssphq.org, et ce, au plus tard le 19 avril à 15h00.

Mandat

Le Comité d'élection voit au découpage des divisions géographiques ou administratives du Syndicat, organise l'élection des membres du Comité exécutif, encadre l'élection des autres représentants syndicaux et veille à ce qu'elles se déroulent dans le respect des statuts.

Candidature

Votre candidature doit être accompagnée d'un texte exposant vos motivations, votre historique de travail, et tout autre renseignement que vous jugerez utile. D'une longueur maximale d'une demi-page, votre texte sera publié dans les documents d'assemblée générale afin de permettre un vote éclairé.

Élection

Lors de l'assemblée générale annuelle prévue du 13 mai au 6 juin prochain, les élections se dérouleront par vote secret. Les bulletins de vote seront recueillis par le président d'assemblée, mis sous scellés et déposés au bureau de la secrétaire générale en attendant le dépouillement sous la supervision du Comité exécutif. Le résultat du vote sera communiqué aux membres au plus tard deux semaines après la fermeture de l'assemblée générale.